

Séance du 5 juillet 2012

Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC

**Objet : Orientations générales du budget 2013**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le 5 juillet 2012, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu le Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment son article 11 ;

*M. le Président donne la parole à M. le chargé de mission « moyens, qualité et pilotage » qui présente les orientations budgétaires 2013.*

*Après en avoir délibéré,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LES ORIENTATIONS POUR L'ELABORATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013 SELON LE DOCUMENT ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.**

Fait à Valenciennes, le 10 juillet 2012  
Le Président du Conseil d'Administration,

Pr. Mohamed OURAK



Date de publication : 17/07/2012

UVHC

Bureau élargi 02/07

Conseil d'administration 05/07

## I. Enjeux du cycle de consultation sur les orientations budgétaires 2013

**La finalité : l'élaboration du budget initial 2013 dans le respect des dispositions réglementaires du décret n°2008-618**

- Art. 11 : le budget est élaboré sous l'autorité du Président **conformément aux priorités et aux orientations définies par le CA** en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement ;
- A cette fin, **un débat a lieu au CA** sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés ;
- Sur proposition du Président, **le CA arrête la procédure interne d'élaboration** du budget, notamment les **modalités d'association des différentes composantes**, dans le respect des compétences du CS et des instituts et écoles internes.
- Art. 14 : le CA vote le budget en équilibre **réel**.

**Les enjeux : la prise en compte du cadrage de la tutelle, des besoins et priorités de l'établissement, du contexte et des réalités financières**

### 1. Le cadrage de la tutelle

- a. Le rapport de l'IGAENR n°2008-085 octobre 2008  
*« Faire du budget un véritable outil au service de la définition et de la mise en œuvre de la politique de l'établissement »*
  - rénover la procédure budgétaire **en mettant en place un véritable dialogue de gestion** entre la présidence et les composantes grâce à des procédures et des outils appropriés
  - améliorer la qualité des prévisions budgétaires en réduisant la part de l'attribution des crédits sur critères et **en analysant les reports et taux d'exécution des années précédentes**
  - faire d'un véritable **budget de gestion** le point de départ de la réflexion budgétaire
- b. Le rapport de la CRC du 14 avril 2010
  - Perfectionner les efforts pour **limiter l'éparpillement des responsables** dans le suivi et l'exécution budgétaire
  - Processus de prévision budgétaire : **identifier les réelles marges de manœuvre** dont dispose l'établissement en améliorant la qualité de la prévision budgétaire et notamment en mettant fin à la sous-consommation des crédits
- c. Le contrôle budgétaire du Rectorat sur le fondement de la convention spécifique locale du 27 novembre 2009
  - **Examen de la soutenabilité budgétaire** au regard des propositions contenues dans les documents transmis, notamment des projets pluriannuels d'investissement
  - La masse salariale et les plafonds d'emplois
  - La prise en compte des **dépenses obligatoires** de l'établissement
  - La **sincérité** de l'évaluation des dépenses et des recettes

## 2. Les besoins et les priorités de l'établissement

- Besoin **d'information et de transparence financières** (situation et perspectives financières de l'établissement, contexte national) > mise au point d'un groupe d'indicateurs réguliers pour donner des repères et tracer des perspectives
- Besoin de **dialogue** (dialogue de gestion interne, B.P.I., C.O.M.)
- **Un cadre** d'allocation des moyens

## 3. Les besoins prioritaires de l'établissement confrontés aux réalités financières

- Besoin et réalités de la masse salariale, du fonctionnement et de l'investissement : cf. **COFI 2011**
- **Le contexte national** : cf. AEF du 28 juin « *préparation du budget 2012 : les opérateurs de l'Etat devront participer à l'effort de redressement des comptes publics annonce Matignon* » (-7% sur les dépenses de fonctionnement)

# II. Les propositions d'orientations budgétaires 2013

**Trois problématiques dans l'élaboration budgétaire : une approche prudentielle qui doit permettre le financement de l'activité et le financement des projets par la juste allocation des moyens**

### 1 – la détermination des dépenses obligatoires et charges incompressibles de l'établissement

- Au sein de la masse salariale du 900 et 925 (les dépenses liées à la rémunération indiciaire)
- de fonctionnement et d'investissement (le récurrent : fluides, contrats de maintenance et la sécurité)

### 2 – le financement de l'activité de formation et de recherche dans les composantes et services

- composantes de formation
- composantes de recherche
- les services (appui et soutien à l'activité) : services communs dont les services généraux

### 3 – le financement des projets d'établissement

- politiques, projets du contrat pluriannuel
- d'investissement (équipements, patrimoniaux)

**Méthodologie : un dialogue de gestion approfondi et objectif à travers des fiches de caractérisation, préalable à un C.O.M. (à mettre en place en même temps que le prochain contrat pluriannuel)**

### **Les objectifs budgétaires**

En préalable, il est fait référence au **ratio** dépenses de masse salariale/ressources d'exploitation encaissables qui doit être théoriquement proche de 80 %. De 81,90 % en 2010, il passe à 83,12 % en 2011 et est évalué à près de 84 % en 2012 (prévisionnel). **L'impératif de la soutenabilité budgétaire** conduit à **définir un plafond des dépenses de masse salariale par l'application d'un ratio égal à 83 %** au total des recettes d'exploitation évaluées pour 2013.

**L'objectif n°1 : la recherche de nouvelles recettes, le développement et l'optimisation des recettes existantes**

**L'objectif n°2** est de **restaurer des marges de manoeuvre pour financer l'investissement** d'environ 1 million d'euros (équivalent du montant prélevé sur le FDR au BI 2012).

**L'objectif n°3** est de prévoir un **budget de fonctionnement sans augmentation (dans le respect du cadrage donné par le MESR aux opérateurs de l'Etat)**. Cela passe notamment par la baisse des dépenses de réception, déplacement et communication, via des procédures de marchés publics et une clarification des dépenses éligibles.

**L'objectif n°4** est de **cadrer les dépenses de masse salariale** en utilisant différents moyens :

- Le strict respect du cadrage du CA de février 2012 pour le recrutement des agents contractuels
- L'optimisation de la gestion des Heures complémentaires avec celle des décharges, d'optimisation des situations de sous-service, et les enjeux de mutualisation dans le portage de l'offre de formation
- le maintien des mesures prises pour le BI 2012 (maîtrise des dépenses des personnels invités et baisse effective des dépenses liées aux contrats étudiants.□